



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat de la commission chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Isère**

**Département de l'Isère
Liste des commissaires-enquêteurs pour l'année 2024**

n° 38-2024-02-28-00001

**La commission départementale
chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires-enquêteurs**

Le préfet de l'Isère,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles D.123-38 et suivants ;

Vu la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 modifiée fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, notamment son article 13 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2022-10-19-00002 du 19 octobre 2022 modifié fixant la composition de la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le département de l'Isère ;

Vu les candidatures reçues au titre de l'inscription ou de la réinscription sur la liste d'aptitude 2024 ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires-enquêteurs pour l'année 2024 pour le département de l'Isère dressée le 14 décembre 2023 ;

Vu la décision du 14 décembre 2023 refusant la réinscription de M. Robert MARIE sur la liste d'aptitude des commissaires-enquêteurs pour l'année 2024 pour le département de l'Isère ;

Vu le recours gracieux de M. Robert MARIE du 27 décembre 2023 ;

Considérant la délibération du 22 février 2024 suite à l'audition de M. Robert MARIE, la commission départementale de l'Isère chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2024

Décide

Article 1 – Monsieur Robert MARIE est réinscrit sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année civile 2024.

Article 2 - La liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur est modifiée, pour l'année civile 2024, comme suit :

	Noms	Qualités
1	M. AMAUDRIC DU CHAFFAUT Gilles	Administrateur général Retraité
2	Mme BACUVIER Marie-France	Professeur agrégée de géographie, Ancienne élue locale Retraîtée
3	M. BACUVIER Pierre	Ingénieur Retraité
4	Mme BARNIER Véronique	Chercheur associé au C.N.R.S Retraîtée
5	M. BESSIERE Marc	Administrateur territorial Consultant Retraité
6	M. BLACHIER Jean-Pierre	Ingénieur DRIRE Retraité
7	M. BLONDEL Thierry	Expert en environnement et en hydrogéologie
8	M. BOISSY Etienne	Cadre de la Fonction Publique d'Etat Retraité
9	M. BOURGUIGNON Jean-Yves	Géomètre-expert DPLG Retraité.
10	M. BRULE Jean-Marie	Formateur en gestion et droit social
11	M. CARTIER Claude	Ingénieur Retraité
12	M. CHARLIER François	Ingénieur général territorial
13	M. CHEMARIN Alain	Ingénieur INPG Retraité Ancien élu local
14	M. CRABIERES Denis	Guide de Haute-Montagne Chargé de mission
15	M. CUVILLIER Denis	Ingénieur Travaux Publics Retraité
16	M. DELORY Jean-Jacques	Directeur général d'établissement public Retraité

17	M. DUPONT Gilles	Ingénieur de la Fonction publique territoriale Retraité
18	M. DUVAL Jean-Marc	Maître de conférences des Universités Retraité
19	M. GARNIER Jacques	Ingénieur Retraité
20	M. GIACOMELLI Bernard	Ancien PEGC, principal de collège Retraité
21	Mme GREMEAUX Dominique	Ingénieur de la Fonction publique territoriale Retraîtée
22	M. GUERNET Georges	Ingénieur en électronique et génie atomique Retraité
23	Mme GUIGUE Agnès	Ingénieur-écologue Consultante en environnement
24	M. HASSID Marc-Jérôme	Consultant développement durable
25	Mme HENRIOT Martine	Administrateur territorial Retraîtée
26	M. JAMMES François	Ingénieur Retraité
27	M. JANOLIN Patrick	Professeur de l'enseignement technique Retraité Ancien élu local
28	M. MARIE Robert	Fonctionnaire Docteur en géologie appliquée Retraité
29	Mme MASSON Jacqueline	Éducatrice spécialisée Retraîtée
30	M. MAZEREEL Stéphane	Architecte-urbaniste retraité
31	Mme MITAULT Anne	Juriste
32	M. MONIER Thierry	Docteur en géologie appliquée
33	M. MONTEIL Alain	Ingénieur Centrale et Supélec Retraité

34	Mme MORIN Capucine	Biologiste Ancienne élue locale
35	M. NOUVEL Philippe	Ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts retraité
36	M. PASQUIER Robert	Inspecteur départemental des impôts Retraité
37	M. PIERROT Edward	Ingénieur retraité
38	M. POBLET Pascale	Responsable administrative Ancienne élue locale
39	M. PRIVAT Bernard	Inspecteur des finances publiques Retraité Ancien élu local
40	M. PRUDHOMME Bernard	Receveur principal des impôts, Retraité
41	M. PUECH Michel	Docteur en écologie appliquée Consultant Retraité
42	Mme RABATEL Mauricette	Inspectrice divisionnaire des finances publique Retraîtée
43	M. RAPIN François	Ingénieur de la Fonction publique d'État Retraité
44	M. RHONÉ Xavier	Ingénieur ferroviaire – SNCF Réseau
45	M. RICHARD Michel	Inspecteur divisionnaire des finances publiques Retraité
46	M. ROMANI Pierre	Cadre de direction retraité
47	Mme ROUDIER Françoise	Chargée d'études techniques à l'équipement Retraîtée
48	M. ROUX Denis	Auto-entrepreneur, biologiste Ancien élu
49	M. ROY Jacky	Fonctionnaire de l'Etat Ingénieur Retraité.
50	Mme SEIGLE-VATTE Ghislaine	Auto-entrepreneur Elue locale

51	Mme SOUCHÈRE Michèle	Attachée principale de l'Équipement Retraitée
52	M. TABOURET Georges	Urbaniste, directeur d'études à l'AURG retraité
53	M. TARTARIN Daniel	Professeur de l'enseignement technique Retraité
54	M. TISSIER François	Directeur Entreprise adaptée Officier de chasseurs alpins Retraité
55	M. ULLMANN Gabriel	Ingénieur expert en environnement
56	M. ULLMANN Raymond	Ingénieur papetier Retraité
57	M. VASSOR Denis	Ingénieur subdivisionnaire territorial Retraité
58	Mme VIGNON Catherine	Consultante environnement Retraitée
59	Mme VINCENT-SWEET Pénélope	Consultante environnement Auto-entrepreneur
60	M. VOSGIEN Jean-Marc	Consultant autonome en prévention des risques

Article 3 : La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère et pourra être consultée sur le site des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr), en préfecture (DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation juridique) ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Grenoble.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application télerecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Grenoble, le

28 FEV. 2024

Le président de la commission

Jean-Paul WYSS

